

ORGANISATION SCIENTIFIQUE

CHRISTINE BARRALIS
Université de Lorraine - CRULH

FABRICE DELIVRÉ
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - LAMOP

ÉMILIE ROSENBLIEH
Université de Franche-Comté - LSH

LA PRAGMATIQUE SANCTION DE BOURGES DANS TOUS SES ÉTATS
Pouvoir, droit et ecclésiologie dans l'Europe du XV^e siècle

JOURNÉES D'ÉTUDES



16-17
MAI
2014

PARIS
SORBONNE
SALLE PERROY

Paris, BnF, fr. 203, fol. 2

Contact : Fabrice.Delivre@univ-paris1.fr

Vendredi 16 mai 2014

Samedi 17 mai 2014

9h30-12h30

9h30-12h30

Propos introductif

Christine Barralis, Fabrice Delivré et Émilie Rosenblieh

L'abrogation de la Pragmatique Sanction en 1461

Claudia Märtl

(Ludwig-Maximilians-Universität München – MGH)

Des décrets du concile de Bâle à l'ordonnance royale :
sélection, transposition et modification

Émilie Rosenblieh (Université de Franche-Comté – LSH)

La réception de la Pragmatique Sanction de Bourges
dans les législations ecclésiastiques locales
de France du Nord

Christine Barralis (Université de Lorraine – CRULH)

La tradition textuelle de la Pragmatique Sanction de Bourges

Fabrice Delivré (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – LAMOP)

Conclusions

Brigitte Basdevant-Gaudemet

(Université de Paris-Sud – Droit et sociétés religieuses)

14h30-17h30

La « vraie lumière » sur la Pragmatique Sanction :
le traité de Bernard de Rosier (1444)

Patrick Arabeyre (École nationale des chartes)

Henry Kalteisen's discourses against the Pragmatic Sanction

Thomas Prügl (Universität Wien)

La Pragmatique Sanction au Parlement de Paris.

L'avocat David Chambellan et la défense

des élections épiscopales à la fin du XV^e siècle

Véronique Julerot (LAMOP)